



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 18 Septembre 2018

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M^{me} SCHLESINGER, M. CLOCHÉ, M. FOUCHER, M^{me} DIDON, M^{me} PORTÉ, M^{me} LE MAREC, M^{me} GAILLEMIN, M. ROBICHON, M^{me} HANTZ, M^{me} CHERRIERE, M^{me} PIERREL, M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M^{me} WAGNER, M^{me} TISSERANT, M. TISSERAND, M. VALUSEK, M^{me} FISCHER, M. LAINE

Procurations :

M. THOUVENOT	à M ^{me} HANTZ
M. RENARD	à M. FOUCHER
M ^{me} COLOMBIER	à M. SPATZ
M. GEORGEL	à M ^{me} LE MAREC
M ^{me} RATSIMIHAN	à M. TISSERAND
M. RIMPAULT	à M ^{me} TISSERANT
M ^{me} SCHNEIDER	à M. LAINE

Absents : M. ROSA

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires Juridiques »
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie Associative »
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population et Animations Intergénérationnelles »
M^{me} Andrée-Anne RAVET, Technicienne Principale
M^{me} Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Madame Danielle HANTZ
- Monsieur François RENARD qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles FOUCHER
- Madame Audrey COLOMBIER qui donne pouvoir à Monsieur Guénolé SPATZ
- Monsieur Marc GEORGEL qui donne pouvoir à Madame Yveline LE MAREC
- Madame Janine RATSIMIHAH qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND
- Monsieur Fabrice RIMPAULT qui donne pouvoir à Madame Michelle TISSERANT
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Monsieur Hugues LAINE
- Monsieur David ROSA est absent.

L'effectif est donc de 21 membres présents + 7 procurations.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

➤ **Condoléances :**

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- à **Madame Denise BENEY**, à l'occasion du décès de son compagnon, **Monsieur Michel PETITDEMANGE**, Agent du Service Assainissement retraité, dont les obsèques ont été célébrées le 04 Juillet dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT,
- à **Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER**, ancien Adjoint et Conseiller Municipal, à la suite du décès de sa belle-sœur, **Françoise**, dont les obsèques ont été célébrées le 12 Juillet dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT,
- à **Monsieur Pierre DIERSTEIN**, à l'occasion du décès de son épouse, **Marie-Josée**, ASEM en retraite, dont les obsèques ont été célébrées le 13 Juillet dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➤ **Suite à envoi de Condoléances :**

- de *notre ancien Collègue*, **Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER**, très sensible aux marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de sa belle-soeur,
- de **Madame Denise BENEY**, sensible à la délicatesse exprimée lors du décès de son compagnon,

- de **Chantal et Bernard PIERRE**, sensibles aux marques de sympathie formulées lors du décès de leur frère,
 - de **Monsieur et Madame Henri PIAGET**, très touchés par les marques de soutien apportées lors du décès de leur fils.
- **Suite à l'attribution de subventions :**
- de **Monsieur Roland DIDIER**, *Président de l'Association « L'ABRI »*,
 - de **Monsieur Jean-Marie CONROY**, *Président de l'Association Aide par le Travail aux Handicapés et aux EXclus de l'emploi (AITHEX)*,
 - de **Madame Valérie ALCOVERRO**, *Présidente du Spirroclub*.
- **Divers :**
- de **Monsieur François VANNON**, *Président du Conseil Départemental des Vosges*, pour avoir autorisé l'organisation d'une réunion dans la salle des Abbesses le 4 Septembre dernier,
 - de **Monsieur Simon PATRICK**, *Président de l'Amicale Club des Voitures Italiennes (ACVI)* pour avoir contribué à l'organisation du 8ème rassemblement (SCOPERTA ITALIANA) organisé le 03 Juin dernier,
 - de **l'OGEC Ensemble scolaire Jeanne d'Arc + Saint Joseph**, pour le prêt de matériel à l'occasion de la journée de fin d'année pour les élèves de 2nde,
 - du **Docteur MOREL**, *Responsable Prélèvement Nancy* pour la participation de la Ville à l'occasion de la collecte de sang organisée le 28 juin dernier,
 - du **Capitaine Dominique MOREL**, *Commandant par suppléance la Compagnie de Gendarmerie de REMIREMONT*, pour avoir contribué à l'embellissement de l'entrée de la caserne de gendarmerie.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Concernant les travaux en régie dans les écoles évoqués lors de la dernière Commission « Education », Monsieur TISSERAND intervient au nom de Madame RATSIMIHAH et demande que la réponse faite par Madame SCHLESINGER soit inscrite dans le compte-rendu de ladite Commission. Monsieur le Maire en prend note.

Concernant la demande de bornes anti-stationnement sur le trottoir de la Rue du Canton, Monsieur LAINE mentionne que les véhicules se garent sur le trottoir et empêchent le passage des élèves en toute sécurité, notamment les enfants scolarisés à l'école de la Maix. Il précise que les trottoirs sont réservés aux piétons et doivent le rester.

Monsieur le Maire informe qu'aucune suite ne sera donnée aux demandes des riverains et indique que l'aménagement existant ne sera pas modifié afin d'éviter toutes contraintes supplémentaires. Concernant le stationnement de 10 mn par jour, il explique qu'une réflexion globale sera menée, en concertation avec les commerçants, sur l'ensemble du stationnement dans le cœur de la Ville.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 Juin 2018, le compte-rendu de la Réunion conjointe de la Commission de la Circulation et du Stationnement, de la Commission des Travaux et de la Commission de l'Urbanisme du 13 Juin 2018, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Jeunesse et des Sports du 30 Août 2018, le compte-rendu de la Réunion conjointe de la Commission de la Circulation et du Stationnement, de la Commission des Travaux et de la Commission de l'Urbanisme du 04 Septembre 2018, le compte-rendu de la réunion de la Commission de l'Education du 05 Septembre 2018, sont adoptés à l'unanimité.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Conseillers Municipaux Délégués et attributions - Modificatif :
Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, convertit en délibération l'exposé.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicats Intercommunaux - Rapports d'activités 2017 :
Le Conseil prend acte de la communication des Rapports d'Activités et Comptes Administratifs, en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fourrière automobile - Principe de recours à la Délégation de Service Public et élection de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) :

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, autorise le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service de la mise en fourrière des véhicules par concession et approuve le rapport présentant les prestations que devra assurer le prestataire. Il précise que le Conseil Municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du délégataire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession. Il procède à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la COP et dit que celle-ci sera composée comme suit :

- le Maire ou son représentant,

Membres Titulaires : M. Marc GEORGEL, M. Sébastien VALDENAIRE, M. Joël ROBICHON, M. Jean-Benoît TISSERAND et M. Hugues LAINE,

Membres Suppléants : M^{me} Audrey COLOMBIER, M^{me} Jocelyne PORTE, M. Patrice THOUVENOT, M. Yves VALUSEK et M^{me} Lise SCHNEIDER.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil, après discussion, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Service des Eaux et de l'Assainissement - Exploitation et gestion - Compte-rendu annuel 2017 :

Le Conseil prend acte des éléments présentés.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif - Demande de retrait :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de retrait formulée.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Marché bi-hebdomadaire - Marché du vendredi :

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} Novembre 2018, de limiter le marché à la Rue du Batardeau (exclusivement) et de revenir à un marché uniquement alimentaire le vendredi matin. Il note que le nettoyage de la place et l'emport des déchets seront effectués par les commerçants. Il précise que les commerçants présents à la belle saison, et selon leur ancienneté, seront prioritaires dans l'attribution des emplacements qui seront clairement définis et ne pourront déborder sur la Place du Batardeau et qu'il sera possible de compléter, lorsque des places sont disponibles, avec d'autres commerçants ponctuels, les emplacements vacants. Il crée à compter du 1^{er} Janvier 2019 un abonnement spécifique « vendredi » à 50 % du tarif de l'abonnement annuel.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - État d'assiette 2018 - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes en 2018 et de reporter les parcelles 8 et 33 sur l'état d'assiette 2019.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine - Acquisition de l'ancienne gare du tramway REMIREMONT-GERARDMER :

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, approuve l'acquisition de la maison attenante au centre d'exploitation du Département des Vosges, située 10 Rue des 5^{ème} et 15^{ème} BCP à REMIREMONT et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif d'acquisition. Il approuve la signature de la convention de partage à parts égales des frais de géomètre entre le Département et la Commune.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine Communal - Vente de l'immeuble sis 20 Place Henri Utard :

Le Conseil, à l'unanimité, constate la désaffectation matérielle du bien précédemment utilisé pour le service public de l'enseignement et prononce le déclassement du domaine public de ce bien. Il approuve le cahier des charges établi par Monsieur le Maire fixant les conditions de vente et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de l'immeuble et notamment un éventuel compromis de vente avec tout acquéreur présentant une offre d'achat pour le bâtiment d'un montant égal au montant proposé. Il précise que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune.

PERSONNEL TERRITORIAL - Régime indemnitaire - Mise en place du R.I.F.S.E.E.P. - Cadres d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les montants individuels maximum du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et dit que les attributions individuelles feront l'objet d'arrêtés individuels, en respectant les limites imposées par le rapport. Il précise que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) sont versés mensuellement et que les montants seront revalorisés selon la réglementation en vigueur, selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État et informe des modalités de maintien et de suppression du Régime Indemnitaire pendant les congés pour raison de santé des agents. Il dit que toutes les dispositions antérieures portant sur des primes et indemnités liées aux Fonctions et à la manière de servir des agents relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux sont abrogées et que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} Octobre 2018.

FINANCES - Animations - Tarifs 2019 :

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019.

FINANCES - Cimetière - Inhumations et exhumations - Redevances et taxes :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1er Janvier 2019.

FINANCES - Concessions au cimetière - Tarifs 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1er Janvier 2019.

FINANCES - Concessions d'eau à droit fixe - Tarifs 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer à 26.20 € le tarif des concessions d'eau à droit fixe à percevoir auprès de divers concessionnaires et dit que ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1er Janvier 2019.

FINANCES - Droits de voirie - Tarifs 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1er Janvier 2019.

FINANCES - Foires et marchés - Tarifs 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1er Janvier 2019.

FINANCES - Location de salles et salons - Tarifs 2018 - Additif :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs complémentaires des locations de salles et donne un avis favorable aux projets de règlements intérieurs fixant les modalités d'utilisation des locaux sis 14 Rue des Prêtres (ex OMSLC) et du bâtiment sis 24 Rue Paul Doumer (salle n°4 et DOJO).

FINANCES - Taxe d'étalage - Tarifs 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1er Janvier 2019.

FINANCES - Taxis automobiles - Droits de stationnement :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tarif proposé pour être applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019 et précise que cette redevance sera perçue pour l'année entière et ne sera pas remboursable en cas de cessation d'activité en cours d'année.

FINANCES - Voirie - Redevances diverses - Tarifs 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1er Janvier 2019.

FINANCES - Concours local des maisons fleuries - Attribution des prix pour l'année 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, prend note du classement réalisé par le Jury du Concours Local des Maisons Fleuries et arrête à la somme de 2 890 € le montant des prix alloués à l'occasion du Concours Local des Maisons Fleuries pour l'année 2018.

FINANCES - Fixation du tarif de duplicata des livrets de famille :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 15 € le tarif de duplicata d'un livret de famille lorsque le motif invoqué est la perte ou le vol.

FINANCES - Budget de l'exercice 2018 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M. 1 :

Le Conseil, à l'unanimité, vote en Décision Modificative n° 1 au Budget Principal les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements qui s'imposent.

FINANCES - Office de Tourisme Intercommunal REMIREMONT-PLOMBIERES-LES-BAINS - Refacturation de la cotisation 2018 "Station Verte" :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la refacturation de la cotisation 2018 du label « Station Verte » de REMIREMONT à l'O.T.I. REMIREMONT-PLOMBIERES-LES-BAINS suite à sa demande.

FINANCES - Musées Municipaux - Equipement détection incendie dans la salle d'exposition du Musée Charles de Bruyères - Demande de subvention à la D.R.A.C. :

Le Conseil, à l'unanimité, constate que le coût est estimé à 1 606 € H.T. et sollicite, pour en assurer le financement, une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est. Il arrête le plan de financement prévisionnel.

FINANCES - Musées Municipaux - Soutien à l'emploi d'un médiateur culturel - Demande de subvention à la D.R.A.C au titre de l'année 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, constate que le coût est estimé à 13 741 € pour 2019 et sollicite, pour en assurer le financement, une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est. Il arrête le plan de financement prévisionnel.

FINANCES - Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 - Prestation CAF - Reversement aux Associations :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement du solde des actions aux Associations dans le cadre du bilan Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 pour l'année 2017 pour un montant total de 28 310,44 € à répartir selon le tableau présenté.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Réforme des rythmes scolaires - Projet Éducatif de Territoire 2018/2021 :

Le Conseil, à l'unanimité, valide le Projet Éducatif de Territoire 2018/2021 ainsi que la composition des Comités de Pilotage et de Suivi. Il autorise le Maire à demander la labellisation « Plan Mercredi » pour les mercredis éducatifs organisés à la Grange Puton et à signer tout document concernant le Projet Éducatif de Territoire (2018/2021) et le label « Plan Mercredi ».

FINANCES - Enseignement élémentaire : Ski scolaire - Frais de Transport - Participation communale 2018/2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, décide, dans le cadre de l'organisation du ski scolaire, de poursuivre sa participation aux frais de transport des élèves des Etablissements Scolaires Publics et Privé. Il précise que la participation de la Ville sera limitée à 4 000,00 € pour les Ecoles Publiques et à 1 600,00 € pour l'Ecole Privée et confirme que le crédit voté pourra également être utilisé pour l'achat des forfaits de ski, le renouvellement de matériel de ski et le transport pour toute autre activité sportive à compter du 15 Mars 2019 dans la limite des montant alloués.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville.

FINANCES - Travaux d'amélioration du patrimoine 2018 - Accessibilité dans les E.R.P. - 2ème Tranche - Demande de subvention au Conseil Départemental :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel et rappelle que ces travaux sont estimés à 473 665 € T.T.C. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'amélioration du patrimoine 2018 d'un montant de 22 100,00 €.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de voirie - Programme 2019 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux de voirie 2019. Il arrête également le montant du crédit à affecter auxdits travaux à 230 000,00 € T.T.C. mais précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2019 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme 2019 des travaux d'entretien des chemins communaux. Il arrête également le montant du crédit à affecter auxdits travaux à 25 000,00 € T.T.C. mais précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération.

TRAVAUX ET URBANISME - Eclairage public - Modernisation du réseau - Programme 2019 - Définition :

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme 2019 des travaux d'éclairage public. Il arrête également le montant du crédit à affecter auxdits travaux à 50 000,00 € T.T.C. mais précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'eau potable - Programme 2019 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme 2019 des travaux d'eau potable. Il arrête également le montant du crédit à affecter auxdits travaux à 190 000,00 € T.T.C. mais précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération.

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2019 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux dans les bâtiments scolaires pour l'année 2019. Il arrête également le montant du crédit à affecter auxdits travaux à 32 600 € H.T. soit 39 120 € T.T.C. mais précise que le programme ainsi défini ne pourra être réalisé que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à consacrer à cette opération.

TRAVAUX ET URBANISME - Rénovation de la piste d'athlétisme au stade de Béchamp - Programme de l'opération servant à la consultation de concepteurs :

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions le programme de l'opération servant à la consultation de concepteurs, dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme au stade de Béchamp. Il précise que divers aménagements annexes nécessaires sont également envisagés pour moderniser cet équipement sportif et notamment l'éclairage du terrain d'honneur, l'arrosage automatique du terrain de football et la mise en accessibilité des circulations et accès et constate que le coût d'objectif de l'opération (hors honoraires du maître d'œuvre, contrôles techniques et divers) est proposé à la somme de 904 500,00 € H.T. soit 1 085 400,00 € T.T.C. Il sollicite pour en assurer le financement des subventions et arrête le plan de financement prévisionnel global de cette opération. Il charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention des financements envisagés.

Suite aux propos de Monsieur VALUSEK soulignant le bon travail d'équipe effectué en Commission malgré leurs divergences, Monsieur le Maire ajoute que les Services et les Elus accomplissent également un gros travail.

Monsieur VALUSEK remercie la presse sans qui les Elus ne seraient pas toujours avertis des informations délivrées par la Mairie, plus particulièrement le point concernant le délai de réservation d'une salle pour lequel il regrette que celui-ci n'ait pas été abordé en Commission « Jeunesse et Sports ».

Monsieur FOUCHER assure que cette décision a été prise par anticipation suite à une demande faite aux Elus par les Services afin de simplifier le travail de tous les jours. Il précise que les demandes devront désormais être faites 2 mois à l'avance et n'entraîneront aucune incidence majeure sur la vie Associative.

Comme le rappelle Monsieur le Maire, la population peut voter dans un système démocratique et des réunions sont organisées pour les projets importants dont un est prévu courant décembre. Cependant, il indique tout de même que les Services seront dorénavant plus attentifs à la diffusion des informations.

QUESTIONS

COMPTEURS LINKY

Monsieur VALUSEK révèle que la Cour de Cassation de Toulouse a débouté la Société ENEDIS de leurs obligations concernant l'installation des compteurs LINKY sur la Commune de Blagnac (Haute-Garonne) et signale qu'il est encore possible d'en refuser l'installation.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur VALUSEK est mécontent concernant la collecte des ordures ménagères effectuée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers (S.I.C.O.V.A.D.). Comme tout appel d'offres, il considère que le cahier des charges avec Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) fixant les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché, ne peut être modifié et n'est plus respecté.

Depuis le 05 mars dernier, il rappelle que le S.I.C.O.V.A.D. a fait évoluer la collecte des déchets ménagers avec 1 ramassage le mardi de chaque semaine pour certains secteurs au lieu de 2, permettant ainsi d'optimiser les coûts de déplacement des véhicules.

Il regrette notamment que le contribuable paie la même chose avec un service non rendu et demande à Monsieur le Maire son avis et la dénonciation de l'appel d'offres au nom de tous les contribuables concernés.

Malgré son opposition, Monsieur le Maire signifie que la rupture du contrat revient aux Elus Communautaires et invite Monsieur VALUSEK à une rencontre avec le Président et le Directeur du S.I.C.O.V.A.D. ainsi que notre Directrice Générale des Services, Isabelle SCHILD, et les Services Techniques Municipaux. Un article paraîtra d'ailleurs à ce sujet le mois prochain dans le Bulletin Municipal « Les Clés ».

Des réunions publiques ont eu lieu à EPINAL et au VAL D'AJOL.

Monsieur le Maire propose des containers enterrés, évitant ainsi que les poubelles ne traînent partout comme dans le Sud de l'Italie.

En outre, il souligne avoir réglé le problème des personnes âgées qui l'ont interpellé mais signale que celui-ci reste tout de même entier spécifiant même que cette situation n'est pas digne d'une Commune comme REMIREMONT.

Juridiquement, Monsieur GERARD précise qu'il n'y a pas de contrat, le S.I.C.O.V.A.D. étant un Syndicat Intercommunal, Collectivité Territoriale, auquel la C.C.P.V.M. a transféré une compétence ; Monsieur HINGRAY a uniquement son mot à dire en tant que Maire et au travers de ses pouvoirs de police.

Monsieur le Maire indique que le dossier est consultable auprès de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

En réponse à Monsieur LAINE qui demande si REMIREMONT est isolée au sein de la C.C.P.V.M., Monsieur le Maire affirme avoir réussi à faire passer le dossier de la CLECT à l'unanimité et confirme ses propos tenus dans la presse, notamment l'existence de tensions en fonction des dossiers abordés et le manque d'un vrai esprit communautaire. Il souhaite de l'entraide entre élus et mutualiser certains Services pour favoriser les projets de territoire.

Sans autre question, la séance est levée à 22 h. 25.

A REMIREMONT, le 24 Septembre 2018.

Jean HINGRAY
Maire de REMIREMONT